

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

POULINA GROUP HOLDING - PGH -

Siège social : GP 1, Km 12 - Ezzahra -

Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse informe les actionnaires de la Société POULINA GROUP HOLDING -PGH- et le public que l'augmentation du capital social de ladite société de 16 670 000 dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juillet 2008 et ouverte à la souscription du public le 24 juillet 2008 conformément au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'admission au Marché Principal de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° 08/612 du 11 juillet 2008, a été réalisée par l'émission de 16 670 000 actions nouvelles de nominal 1 dinar majoré d'une prime d'émission de 4,950 dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à 166 670 000 dinars divisé en **166 670 000 actions** de nominal 1 dinar et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2008 - AS - 772

COMMUNIQUE DE PRESSE

POULINA GROUP HOLDING

Siège Social : GP 1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous, - Tunisie -

Tunisie Valeurs et Abdelwaheb BEN AYED informent le public qu'un contrat de liquidité a été mis en place concernant les titres de la société Poulina Group Holding.

Ce contrat a été conclu pour une durée d'une année à partir de la date de cotation des actions Poulina Group Holding et porte sur un montant de 20 000 000 DT (Vingt Millions de Dinars) et 1 500 000 titres (un million Cinq Cent Mille).

2008 - AS - 773

DESIGNATION DE CENTRALISATEUR

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis -

La Compagnie Internationale de Leasing porte à la connaissance des porteurs d'obligations de l'emprunt obligataire «CIL 2008/01», qu'elle a désigné la Compagnie Générale d'Investissement, -CGI- intermédiaire en bourse, sis 16, avenue Jean Jaurès Tunis, comme centralisateur de cet emprunt, et ce, conformément à l'article 2 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

2008 - AS - 774